

Comment répondre ?

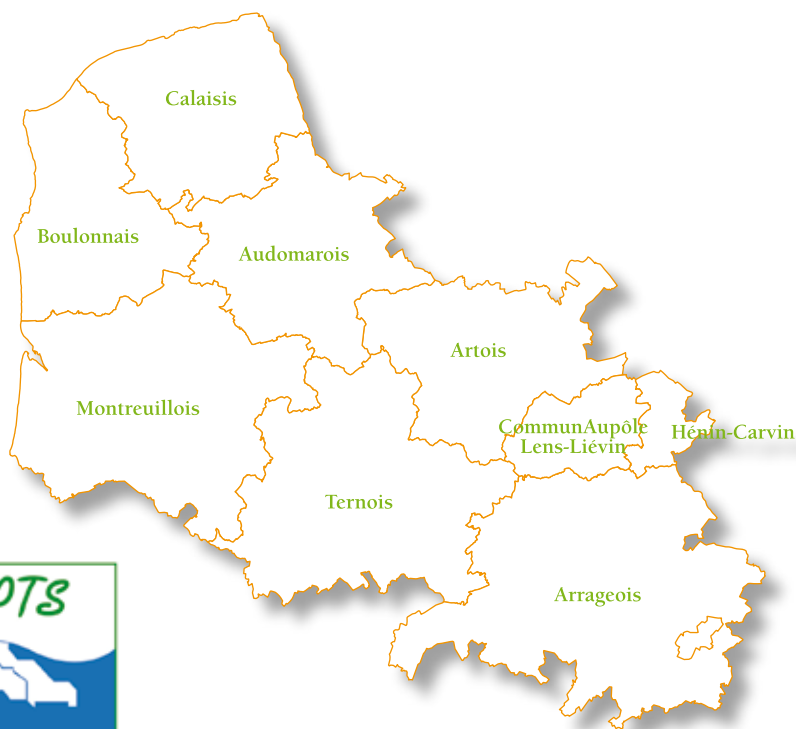
La saisie de votre dossier se fait par voie informatique via le site Internet du Conseil Général du Pas-de-Calais (<http://www.cg62.fr>) à partir du 1^{er} décembre 2009.

Plus d'informations sur le dépôt des dossiers et la procédure de sélection auprès du Service Départemental Santé (03 21 21 63 02).

Charte Santé



Les territoires du Pas-de-Calais



Appel à Propositions d'actions de Santé (APAS) 2010

« *Le dépistage du cancer,
je l'ai fait et vous ?* »

Développer une culture du dépistage des cancers

Date limite de réception des dossiers : **12 janvier 2010**



«La prévention en matière de santé :
un engagement fort du Conseil
général du Pas-de-Calais»

Dominique Dupilet
Président du Département du Pas-de-Calais

Contexte

L'objectif premier d'un programme de dépistage est de diminuer la mortalité liée à ce cancer. Le cancer du sein demeure le cancer le plus fréquent chez la femme (50 000 nouveaux cas en France en 2000) et le cancer colorectal représente la 2ème cause de mortalité par cancer en France. Le dépistage des cancers constitue un axe prioritaire du Plan national cancer 2003-2007. Le dépistage colorectal a débuté en 2008 et sera progressivement mis en place sur l'ensemble du département en 2009.

Le Conseil Général du Pas-de-Calais est un des membres fondateurs de l'association OPA-LINE 62 (structure de gestion chargée de la mise en œuvre du dépistage des cancers sur le Pas-de-Calais).

Malgré une progression régulière, le taux de participation de la population départementale au dépistage du cancer du sein (50%) est encore loin des indicateurs européens qui fixent un objectif de 70% pour que le programme soit pleinement efficace.

Ce taux de participation ne pourra être atteint qu'en modifiant les représentations sociales liées au dépistage des cancers, en développant une culture du dépistage.

Objectifs de référence (Plan Régional de Santé Publique, 2007-2011) :

- Développer une culture de dépistage et du diagnostic précoce des cancers auprès de la population
- Informer, sensibiliser, former des relais chez les habitants, les bénévoles, les professionnels...
- Augmenter l'adhésion des publics cibles (homme- femme de 50-74 ans) aux dépistages organisés (sein et colorectal)

Qui peut répondre ?

Tout porteur d'un projet d'éducation pour la santé sur le thème du dépistage organisé des cancers : associations, collectivités locales, EPCI...

Projets concernés

Sont particulièrement recherchées :

- les actions originales déclinant localement les campagnes de promotion des dépistages organisés (sein et colorectal),
- les actions réunissant le plus grand nombre de partenaires : bénévoles, professionnels sociaux, paramédicaux et médicaux, élus ...,
- les actions qui s'appuient sur des personnes relais,
- les actions permettant aux personnes d'adhérer aux dépistages en tenant compte de leurs réticences, de leurs freins et de leurs peurs.

Exemple d'initiative déjà soutenue :

La Maison Intercommunale de la Prévention et de la Promotion de la Santé (M.I.P.P.S.) de la communauté du Bruayais, afin d'augmenter le nombre de femmes de 50 à 74 ans à adhérer au dépistage du cancer du sein, et partant du principe qu'une femme convaincue par le dépistage du cancer du sein peut en convaincre une autre : 11 femmes élues du Bruayais se sont mobilisées pour sensibiliser toutes les femmes de leurs communes. Elles ont été formées en tant que personnes relais du dépistage, puis elles ont organisé dans leurs communes des « cafés santé » : autour d'une tasse de café les femmes de leurs communes peuvent venir chercher des informations sur le dépistage, poser des questions. Une des femmes élues a également réalisé avec la troupe de théâtre communale, une petite pièce de théâtre reprenant les freins au dépistage. Cette scénette jouée sur le ton de l'humour est un bon outil pour aborder le sujet lors des différents cafés « santé » ou de conférences. Le taux de participation en 2007 est de 44,29% sur le Bruayais, soit une augmentation de 11% en 2 ans : ces chiffres les encouragent à continuer leurs actions. Elles ont en 2008, réalisé un calendrier, une exposition-photos et des cartes postales porteuses de messages engagés. De plus, un second groupe de femmes élues a été formé en 2009.

Critères de sélection

Les instances chargées de l'instruction des dossiers tiendront compte des critères de qualité suivants :

1. Inscription dans les objectifs de l'APAS,
2. Conformité avec les principes éthiques et méthodologiques en promotion de la santé,
3. Inscription dans les priorités du territoire,
4. Qualité globale du projet : partir de l'existant et en tenir compte, agir de façon globale, associer systématiquement la population, ouvrir le partenariat, agir en s'adaptant aux réalités du territoire, décliner l'action dans la durée.

Sont à éviter : les actions qui font double emploi avec ce qui existe déjà, les actions isolées sur le territoire, il doit y avoir une cohérence entre les différentes actions qui se développent sur un même territoire ; les actions ponctuelles, les actions qui ne prennent pas en compte la personne dans sa globalité, il faut d'abord comprendre l'environnement de la personne pour l'aider à adhérer aux dépistages, et également prendre en compte l'entourage de la personne...

La pièce de théâtre « La troupe à François, de Laurence Vichery » qui reprend les freins au dépistage est téléchargeable sur le site du Conseil général.

Qui peut vous aider à monter votre projet ?

- Le coordonnateur PTS de votre territoire.
- Le Comité Départemental d'Education pour la Santé (accompagnement méthodologique).

Quel financement ?

Cet APAS est doté d'un budget total de 70 000 Euros TTC. Le projet peut se dérouler sur deux ou trois années consécutives à partir de 2010. Cependant, chaque subvention sera accordée pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention, et dans la limite des crédits disponibles après validation par la Commission Permanente du Conseil Général du Pas-de-Calais.